



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	CP820Series
<b>Date de publication</b>	20-Oct-2015
<b>Date de la révision</b>	14-Août-2016
<b>Version n°</b>	02
<b>Usage du produit</b>	Impression jet d'encre.
<b>Synonyme(s)</b>	Encre Noire HP Scitex WB300 Supreme
<b>Identification de la société</b>	HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario, Canada L4W 5G1 Téléphone 1-905-206-4725 or 1-888-447-4636  HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 HP Inc. Customer Care Line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Risques pour la santé</b>	Non classé.
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Non classé.
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mot indicateur</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Donnée inconnue.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Donnée inconnue.
<b>Intervention</b>	Donnée inconnue.
<b>Entreposage</b>	Donnée inconnue.
<b>Élimination</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres dangers</b>	Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

## 3. Composition / Information sur les ingrédients

<b>Composants dangereux</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Résine de monomère	Mélange	<10
<b>Composants non dangereux</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Dipropylèneglycol	25265-71-8	<50
Eau	7732-18-5	<40
noir de carbone	Breveté	<7.5
<b>Remarques sur la composition</b>	Ce produit est hautement soluble dans l'eau. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.	

## 4. Premiers secours

### Procédures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact oculaire, retirez les lentilles et rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau, aussi sous les paupières, pendant 15 minutes au moins. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau à grande eau. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Point d'éclair</b>	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Coupelle fermée (Vase clos)
<b>Indice d'inflammabilité</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Moyens d'extinction appropriés; sable sec, CO2 et CO.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Donnée inconnue.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Porter un équipement de protection adéquat.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Donnée inconnue.
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Donnée inconnue.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Donnée inconnue.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau.. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
<b>Mesures de précautions environnementales</b>	Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber le déversement accidentel avec un matériau inerte (par exemple du sable sec ou de la terre sèche), et le placer dans un conteneur à déchets chimiques. Nettoyer selon les réglementations applicables. Méthodes de nettoyage - déversement mineur; Rincer la zone abondamment avec de l'eau de nettoyage.

## 7. Manipulation et stockage

<b>Manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement protecteur personnel si besoin est. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
<b>Entreposage</b>	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à température ambiante

## 8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS Breveté)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
noir de carbone (CAS Breveté)	TWA	3.5 mg/m3

**Canada. VLE Colombie-Britannique. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)**

Composants	Type	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS Breveté)	TWA	3 mg/m3	Inhalable

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS Breveté)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
noir de carbone (CAS Breveté)	TWA	3.5 mg/m3

**Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
noir de carbone (CAS Breveté)	TWA	3.5 mg/m3

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
noir de carbone (CAS Breveté)	PEL limite d'exposition autorisée	3.5 mg/m3

**Valeurs limites biologiques** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Équipement de protection individuelle**

**Généralités** La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

**Contrôle ingénieur** Donnée inconnue.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).

**Protection de la peau** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire** Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.  
Assurer une ventilation efficace.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence**

**État physique** Liquide.

**Couleur** Noir.

**Odeur** Caractéristique.

**Seuil de perception de l'odeur** Donnée inconnue.

**pH** Donnée inconnue.

**Pression de vapeur** Donnée inconnue.

**Point d'ébullition** Donnée inconnue.

**Point de fusion/point de congélation** Donnée inconnue.

**Solubilité (eau)** Donnée inconnue.

**Densité** Donnée inconnue.

**Point d'éclair** > 93.3 °C (> 200.0 °F) Coupelle fermée (Vase clos)

**Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume** Donnée inconnue.

**Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume** Donnée inconnue.

**Température d'auto-inflammation** Donnée inconnue.

<b>COV</b>	< 451 g/L
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres données</b>	
<b>Famille chimique</b>	Formulation aqueuse

## 10. STABILITÉ CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Donnée inconnue.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun. Aucun.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Donnée inconnue.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Donnée inconnue.

## 11. Informations toxicologiques

<b>Effets aigus</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Skin irritation and corrosion</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture.

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Carbon Black (CAS Breveté)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
----------------------------	---

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Carbon Black (CAS Breveté)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
----------------------------	--

<b>Mutagénicité de la cellule germinale</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Risque d'aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Dipropylèneglycol (CAS 25265-71-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Chien	11.79 g/kg
	Rat	5800 mg/kg
	Souris	4600 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	20 ml/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Cobaye	17.6 g/kg
	Rat	14.8 ml/kg
noir de carbone (CAS Breveté)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

**Effets sur l'environnement** Donnée inconnue.

**Persistance et dégradabilité** Donnée inconnue.

### Données écotoxicologiques

Produit	Espèces	Résultats d'essais
CP820Series		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50 Tête-de-Boule	> 750 mg/l, 96 hr

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.  
 Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.  
 Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.  
 S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### ADR

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations réglementaires

**Règlements du Canada** Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

**Autres réglementations** Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

## 16. Autres informations

**Classification HMIS®** Santé: 1  
 Inflammabilité: 1  
 Danger physique: 0  
 Protection individuelle:

**Classements NFPA** Santé: 1  
 Inflammabilité: 1  
 Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité**

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

**Préparée par**

Service de conformité chimique et de toxicologie de HP

**Date de publication**

20-Oct-2015

**Date de la révision**

14-Août-2016

**Version n°**

02

**Renseignements sur le fabricant**

HP Inc.  
1501 Page Mill Road  
Palo Alto, CA 94304-1112 US  
(Ligne directe) +972 (9) 892-4628

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH</b>	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code des règlements fédéraux
<b>COC</b>	Cleveland coupelle ouverte
<b>DOT</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Centre international pour la recherche sur le cancer
<b>NIOSH</b>	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
<b>NTP</b>	Programme national de toxicologie
<b>OSHA</b>	Administration de Santé et de Sécurité du Métier
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
<b>RCRA</b>	Conservation de ressource et acte de rétablissement
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition)
<b>TSCA</b>	Loi de commande de substances toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils